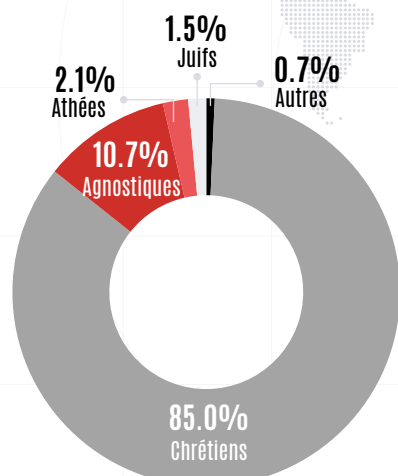




MONACO

RELIGION



Population

39,297

PIB par habitant

43,833 US\$

Surface

2 Km²

Indice de Gini*

N.D.

*Inégalité économique

LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

La Constitution de la Principauté de Monaco dispose que tous ses citoyens sont égaux devant la loi et qu'il n'y a pas entre eux de privilèges (article 17).¹ Elle garantit à tous, y compris aux non-citoyens, « la liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toutes matières [...], sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés ». En outre, « nul ne peut être contraint de concourir aux actes et aux cérémonies d'un culte ni d'en observer les jours de repos » (article 23).

« La religion catholique, apostolique et romaine est religion d'État » (article 9). Les autres groupes religieux doivent demander la reconnaissance du gouvernement, ce qui leur confère des droits et privilèges juridiques. Pour construire des lieux de culte publics, les communautés religieuses doivent déposer une demande auprès du Ministère de l'Intérieur. Le gouvernement a pour politique d'examiner de telles demandes au cas par cas.²

Il y a plusieurs églises catholiques, deux églises protestantes, une église orthodoxe grecque et une synagogue à Monaco.³ La communauté orthodoxe russe a été enre-

gistrée en 2017 et effectue ses offices dans une église protestante.⁴ Selon des sources datant de 2018, l'orthodoxie a dépassé le protestantisme pour devenir la deuxième confession de Monaco en nombre de fidèles.⁵ Il n'y a pas de mosquées, mais les musulmans peuvent assister à un culte dans une mosquée située à moins de deux kilomètres de là, à Beausoleil, en France, ainsi que dans des salles de prière privées, chez eux.⁶

En 2017, les Témoins de Jéhovah ont déposé une demande de reconnaissance formelle auprès du Ministère de l'Intérieur, à la suite d'une décision du Tribunal Suprême de Monaco d'annuler le refus du gouvernement de reconnaître la communauté en 2016. Le gouvernement a de nouveau rejeté la demande en 2018 et les Témoins de Jéhovah ont fait appel de cette décision.⁷ En février 2019, le Tribunal Suprême s'est prononcé contre le refus du gouvernement, notant que ce dernier n'avait pas prouvé que la communauté représentait un risque avéré à l'ordre public.⁸

En mars 2019, Peace and Sport et la Licra Monaco ont organisé une journée symbolique en l'honneur de Joséphine Baker, sous le patronage de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, dans le cadre de la Semaine d'Education et d'Action contre le Racisme et

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Aucun incident notable lié à la liberté religieuse n'a été signalé au cours de la période faisant l'objet du présent rapport.

En raison de la pandémie de coronavirus de 2020, les rassemblements religieux publics dans les lieux de culte ont été interdits pendant plusieurs mois, mais il était permis d'entrer dans les lieux de culte pour des prières privées.¹⁰ En mai 2020, les restrictions ont été assouplies, à condition que les mesures d'hygiène et de distanciation physique appropriées soient respectées.¹¹

Étant donné qu'il n'a été relaté aucun cas de violation de la liberté religieuse ni incident motivé par des préjugés, et compte tenu de la reconnaissance d'une religion minoritaire par le Tribunal Suprême et des efforts sociétaux pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, les perspectives de liberté religieuse à Monaco restent positives.

NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

1 Constitution de la Principauté de Monaco, du 17 décembre 1962 (modifiée en 2002), Gouvernement Princier, Principauté de Monaco, <https://www.gouv.mc/Gouvernement-et-Institutions/Les-Institutions/La-Constitution-de-la-Principaute>.

2 Office of International Religious Freedom, Monaco," 2018 Report on International Religious Freedom," U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2018-report-on-international-religious-freedom/monaco/>.

3 Ibid.

4 Official website of the Paroisse Orthodoxe Russe des Saints Martyrs Royaux à Monaco, <http://ruscerkovmonaco.org/en/about/>.

5 "Orthodoxy Has Become Second Biggest Religion in Monaco," Orthodox Christianity, 18 juillet 2018, <https://orthochristian.com/114502.html>.

6 Office of International Religious Freedom (2018), op. cit.

7 L'Association monégasque pour le culte Témoins de Jéhovah c/ le Ministre d'État, 18 février 2019, Tribunal Suprême Monaco, <https://www.legimonaco.mc/305/legismc.nsf/4f5c30143dac1a53c1257fb6002aaec9/4f44cd77576b2341c125841e00373274!OpenDocument&Highlight=0.-Jehovah>.

8 Office of International Religious Freedom, "Monaco" (2018), op. cit.

9 « PEACE AND SPORT ET LA LICRA MONACO ORGANISENT UNE JOURNÉE SYMBOLIQUE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE D'ÉDUCATION ET D' ACTIONS CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME À MONACO », PEACE AND SPORT, 1er avril 2019, <https://www.peace-sport.org/fr/news/peace-and-sport-et-la-licra-monaco-organisent-une-journee-symbolique-dans-le-cadre-de-la-semaine-deducation-et-dactions-contre-le-racisme-et-lantisemitisme-a-monaco/>.

10 Amy Cartledge, "Coronavirus: 'virtual' mass to take place in Monaco," Monaco Tribune, 17 mars 2020, <https://www.monaco-tribune.com/en/2020/03/coronavirus-virtual-mass-to-take-place-in-monaco/>.

11 "Masques, gels et prières: les nouveaux rituels de la messe à Monaco post confinement," France 3, 19 mai 2020, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/deconfinement-reprise-possible-reunions-lieux-culte-monaco-c-est-deja-cas-1827030.html>.